

INFORMATIONS STALAG V.B

DE L'AMICALE "LES CAPTIFS DE LA FORET NOIRE"

VILLINGEN

68 RUE DE LA CHAUSSEE D'ANTIN
C.C.P. : Paris 4.841-48 PARI S 9° - TEL. TRI. 78-44, 78-45



Rédacteur en chef :
H. PERRON

Bimestriel
N° 25. — OCTOBRE — NOVEMBRE 1949

Prix du numéro :
15 francs

L'ESPRIT DES CAMPS

Au cours d'une promenade lors de mes vacances estivales, j'ai rencontré par hasard, dans une charmante ville du Centre-ouest, notre camarade Stevenet, l'ancien préparateur de la pharmacie de l'hôpital.

Heureux d'être réunis, nous nous remémorons notre ancienne vie de Gefang et nous nous rappelions nos amis communs quand vint à passer un camarade de Stevenet.

Me quittant un instant, celui-ci s'en fut auprès de son camarade, lui fit quelques recommandations et revint me mettre au courant de son intervention.

C'est un camarade Gefang, me dit Stevenet, un pauvre type qui, à son retour de captivité, a trouvé son foyer déserté. Il avait repris son travail, mais un mal sournois et brutal le fit renvoyer de sa place. Et, depuis,

Pour le banquet du samedi soir 10 Décembre, il y a déjà près de 40 inscriptions. N'attendez pas le dernier moment pour vous faire inscrire.

Que nos camarades de province viennent nombreux se retemperer dans l'atmosphère V.B.

personne ne veut l'employer car son état physique l'empêche de produire un travail régulier.

— Est-il pensionné ?
— Hélas, non ! Tu sais comment se sont passées les visites à la démobilisation. Si tu ne signalais rien au toubib, on l'avait vite examiné, on passait tous à la chaîne et je n'ai pas vu une visite vraiment sérieuse. Le mal qui le rongé s'est déclaré beaucoup plus tard et il ne peut pas prouver l'origine de son mal. La section locale fait toutes les démarches pour le faire pension-

ner mais nous nous heurtons à l'intransigeance officielle. Pas de certificat d'origine de maladie, donc pas de pension !

— Mais comment vit-il ?
— De notre assistance. Avec sept ou huit copains, tous Ge-

Tu es partisan de l'Entr'aide ? Alors, assiste aux manifestations de ton Amicale, car, celui qui en tire profit, c'est ton camarade déshérité qui est en sanna.

fangs, nous l'avons pris en charge et, chacun à son tour, nous invitons notre infortuné camarade à notre table. Nous essayons de lui reforge un moral, de faire en sorte que la vie lui soit malgré toutes ses misères aussi accueillante que possible.

Je remercie mon ami Stevenet de m'avoir si simplement démontré ce qu'est l'esprit prisonnier.

A l'entendre, je revoyais enfin l'entr'aide des camps, cette union des cœurs pour aider les plus faibles, les plus déshérités.

Et c'est notre tâche à nous, membres de l'Amicale, d'aider nos camarades dans le besoin.

Cet exemple que Stevenet et ses camarades illustrent de si magnifique façon ne rappelle en rien la charité. Et leur infortuné camarade, sentant autour de lui tant de chaude sympathie, tant de bienveillance fraternelle, oublie sa misère, et se reprend à espérer.

Et, devant cette manifestation de l'esprit des camps, peut-on désespérer de notre mouvement ?

Nous avons eu, hélas ! depuis notre retour bien des motifs pour renoncer à notre tâche, mais, tant qu'il y aura entre nous de tels actes de dévouement, nous continuerons à poursuivre notre œuvre d'entr'aide en ayant foi dans les destinées de notre Amicale.

H. PERRON.

Toutes les soirées se suivent et se ressemblent !

Cui !

Mais la soirée du samedi 10 décembre ne sera pas pareille aux autres. Venez avec votre famille au Banquet suivi d'un Bal de Nuit étincelant.

Le coup des Lorrains

Le 5 octobre 1940, nous étions réunis 800 Lorrains au Stalag V B, à Villingen (Forêt Noire), rappelés subitement de nos Kommandos.

Après une longue conversation avec des officiers boches et un civil qui arborait à sa boutonnière la « mécanique » symbolique, et venu tout exprès de Berlin, l'interprète du camp, un petit bonhomme à l'air « froid comme un Lorrain », nous dit en substance à peu près ceci :

« On s'est trompé ! On a voulu convoquer les « Lorrains allemands » (sic) les Mosellans, quoi ! Mais,

puisque vous êtes là, ça peut vous intéresser ! La guerre n'est pas finie ! La France est battue, et vous pourriez changer de régime. Vous seriez libres tout de suite, à condition de : 1° Faire un stage de six mois sous un autre habit ; 2° Renoncer à vos biens en France, et on vous donnerait l'équivalent en d'autres régions ; 3° rompre toutes relations avec la France, et ne rien faire contre l'Allemagne. »

« Votre libération commencerait demain... »

L'offre était tentante ; car, à ce moment, on ne voyait aucune issue à la guerre ; c'était la misère dans les Stalags et dans les Kommandos importants ; pas de nouvelles de France, ou si peu... Un Provençal ou un Berichon n'aurait peut-être pas compris, mais, nous, nous avions compris...

L'interprète discute avec les huiles chleuh et reprend :

« Vous saisissez ce qu'on attend de vous ? Si ça vous plaît, vous n'avez qu'à lever la main ».

On aurait entendu une mouche voler ; le petit Boche se frotte les mains en riant. Mais pas un geste. L'interprète renouvelle sa question : r en. Le Nazi est un peu nerveux.

Troisième question :

« Je vous demande carrément de lever la main, si vous voulez devenir Allemands ?... »

4996 V. B.

(Voir la suite page 4)

NOS ASSEMBLEES...

Le 9 octobre 1949, s'est tenue à Paris, au siège de l'Amicale, l'Assemblée générale.

La séance est ouverte à 10 h. 40 sous la présidence de Langevin, Président de l'Amicale, qui souhaite la bienvenue à tous.

Le Président donne alors la parole au Secrétaire général Roger, pour la lecture du procès-verbal de l'Assemblée générale et celui de l'Assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 1948.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité sans observation.

Le Président fait alors le compte rendu moral depuis la dernière assemblée.

Le Président informe ensuite que les comptes n'ayant pas été arrêtés avant l'Assemblée générale, la commission aux comptes fera avant l'Assemblée générale, la commission aux comptes fera son rapport en fin d'exercice, en décembre 1949, et, si elle le juge utile, elle fera convoquer une Assemblée générale extraordinaire. Dans le cas contraire, les comptes seront approuvés par la prochaine Assemblée générale.

Langevin fait remarquer la présence dans la salle de quelques camarades de province : Gedon, de Biarritz, Lamy, de Boulogny, Galmiche, de Giromagny. Tous les camarades applaudissent leur présence.

Le Président précise alors qu'en application de l'article 4 des Statuts, l'Assemblée générale doit fixer le montant de la cotisation pour l'exercice 1950.

Langevin propose que le montant des cotisations pour l'année 1950 reste le même que pour l'année 1949, c'est-à-dire que le montant reste fixé à 200 fr. pour les membres titulaires ; pour les membres bienfaiteurs, honoraires et titulaires à vie, les cotisations restent également inchangées.

Le Président fait alors remarquer que le banquet qui était prévu après l'Assemblée générale n'aura pas lieu par suite du peu d'inscriptions. Le Conseil propose une nouvelle date pour ce banquet, le samedi 10 décembre, le soir, qui sera sui-

vi d'une sauterie. Langevin souhaite que les membres viennent nombreux.

Des membres demandent où en est actuellement l'édition du livre souvenir. Langevin fait savoir que les frais d'édition sont très importants et que, jusqu'ici, le nombre d'inscriptions n'a pas encore permis cette publication. Blin suggère que l'Amicale fasse l'avance des fonds pour la

Manifestations V B

ASSEMBLEE MENSUELLE

Dimanche 4 Décembre 1949

à 10 h. 30

BANQUET DE L'AMICALE

Samedi 10 Décembre 1949

à 20 h. 30

Notre Banquet du 9 octobre ayant été annulé et reporté au Samedi soir 10 Décembre, nous prions nos camarades de nous faire parvenir leurs inscriptions avant le 5 Décembre.

Le prix du banquet est maintenu à 700 fr.

Un bal animé et joyeux permettra aux convives de terminer agréablement la nuit et d'attendre les premiers métros.

FETE ANNUELLE DE L'AMICALE

Samedi 4 Mars 1950

à 20 h. 30

SALLE DE LA FRATERNELLE DE LA S.N.C.F.

Retenez d'ores et déjà cette soirée.

AMICALISTE !

Ton devoir est d'assister à toutes les manifestations de ton Amicale. C'est le moment de montrer que ton Amicale est puissante.

IL FAUT AGIR !

Et tu prouveras ta pleine solidarité avec le Bureau de ton Amicale en assistant au Banquet et en venant avec tous tes amis à notre Fête annuelle.

Toujours plus unis

...DU 9 OCTOBRE 1949

totalité de l'édition pour une réalisation rapide. Langevin demande que l'Assemblée se prononce. A l'unanimité, les membres donnent leur accord pour que les frais d'édition et de tirage soient avancés par l'Amicale.

Le compte rendu financier n'ayant pas été présenté, les Commissaires aux Comptes restent les mêmes : Apied Pierre,

Lemye Armand, Debroy Jean, Bonnefoy Louis, Bernet Charles.

Langevin informe l'Assemblée que les membres présents et le nombre de pouvoirs reçus ne permettent pas d'obtenir le quorum. Aucune délibération de la présente Assemblée n'est valable, et, en conséquence, une assemblée générale extraordinaire va être réunie immédiatement après cette Assemblée.

Le Conseil émet l'idée de constituer une Commission des Fêtes. Les camarades, Bernet, St-Omer, Rupe, Debroy, sont d'accord pour faire partie de cette Commission sous la présidence de Perron.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. La séance de l'Assemblée générale extraordinaire est ouverte à 11 h. 10.

Le vote pour l'élection des candidats au renouvellement du tiers du Conseil d'Administration commence à 11 h. 15.

Les membres sont informés que 4 ou 5 sièges sont à pourvoir si l'on désire porter le nombre de membres à 12.

Un des membres étant élu en remplacement de Hibon, démissionnaire, Langevin fait remarquer que le Bureau a fait appel à un Membre de province pour faire partie du Conseil d'Administration, et que notre camarade Homeyer a accepté d'être candidat.

Le dépouillement du vote est opéré par deux scrutateurs en présence du Secrétaire général.

Les élections donnent les résultats suivants :

Votants : 52 (dont 8 par pouvoir).

ROGER	48 voix
HOMYER	48 »
BLIN	48 »
PERRON	46 »
FAURE	40 »

En conformité de l'article 6, sont élus pour 3 ans :

Roger Jean.
Homeyer Georges.
Blin Gaston.
Perron Henri.
Pour 1 an :
Faure Henri.

Les résultats sont proclamés à 12 h. 10 et l'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 12 h. 15.

Pour le fichier professionnel

Nous avons précédemment annoncé notre intention de créer à l'U. N. A. C. un fichier professionnel et nous avons expliqué les résultats que nous attendons de la mise en œuvre de ce projet.

Tout d'abord, le fichier professionnel doit nous permettre de fournir aux consommateurs anciens P. G. des indications précises sur les industriels ou commerçants également anciens P. G. susceptibles de leur procurer aux meilleures conditions tous les produits qu'ils peuvent souhaiter acquérir.

D'autre part, la documentation ainsi recueillie nous mettra à même de constituer un annuaire professionnel dont le besoin se fait tellement sentir que nombreux sont ceux de nos camarades qui s'étonnent souvent de ce qu'il n'existe pas encore.

A ces derniers nous pourrions opposer que la lacune qu'ils déplorent ne nous incombe pas, car elle est le résultat de l'inertie d'un trop grand nombre de ceux mêmes qui auraient intérêt à nous aider dans une tâche dont, en fin de compte, ils seront les premiers bénéficiaires.

Toutefois cette réponse, pour justifiée qu'elle serait, ne constituerait pas une solution, mais simplement la constatation de l'impuissance, — à quoi nous ne voulons pas croire, — des P. G. à s'unir dans la lutte pour la vie comme ils le furent durant la captivité.

C'est pourquoi nous continuerons inlassablement à préconiser cette coordination matérielle qui peut rendre d'innombrables services à tous, acheteurs comme vendeurs.

Nous renouvelons donc l'appel que nous avons adressé à nos camarades industriels, artisans et commerçants, leur demandant de nous faire parvenir sans attendre — il vaut toujours mieux ne pas remettre au lendemain ce que l'on risque d'oublier le jour même, — les renseignements suivants :

Nom de l'établissement ; adresse ; N° de téléphone ; nature de la production ou du commerce (avec, facultativement, tarifs et catalogues) ; nom du camarade ancien P. G. avec qui prendre contact (s'il ne figure pas dans la raison sociale de l'établissement).

Cette énumération n'est pas limitative, et chacun peut nous envoyer toutes précisions qu'il jugerait utiles.

De même, nous serons reconnaissants à ceux qui voudront bien nous apporter l'appui de leurs suggestions et même de leurs critiques, quant à l'organisation de notre fichier, et, par la suite, d'un annuaire professionnel.

Dans cet ordre d'idées, nous avons déjà pris contact avec un certain nombre de producteurs et de distributeurs qui se sont mis à notre disposition pour, à des prix d'amis, fournir à nos adhérents diverses marchandises dont vous trouverez une première liste, d'autre part.

Mais il est quantité d'autres objets, petite ou grande, de meubles, de matériel de tout genre que nous ne pouvons pas entreposer et exposer à l'U. N. A. C. et pour lesquels nous devons nous limiter à mettre en relations

ceux qui offrent et ceux qui demandent.

Encore faut-il que nous puissions répondre de façon efficace à ces derniers et, pour cela, que nous possédions la liste des premiers.

Dès maintenant, il est un terrain sur lequel nous possédons des bases solides.

Si vous avez besoin de n'importe quel genre d'imprimés, de la carte de visite à l'affiche, du petit prospectus au grand catalogue, du simple bulletin à la volumineuse revue, de la mince brochure au gros livre, n'oubliez pas que l'U. N. A. C. peut vous trouver les meilleurs fournisseurs, aux meilleures conditions, dans les plus brefs délais.

Scumettez donc vos projets d'imprimés à la Direction Générale de l'U. N. A. C., 68, Chaussée-d'Antin, Paris (9^e), qui vous fera établir tous devis sans engagement de votre part.

En cette matière, avons-nous dit, nous possédons déjà de nombreuses adresses de camarades bien outillés et susceptibles de donner satisfaction à toutes les demandes. Mais ceci n'implique pas que nous ayons l'intention de donner aux premiers qui nous ont offert leur concours une sorte de monopole : nous accueillerons avec plaisir toutes les propositions qui pourront nous faire des camarades imprimeurs, et nous les ferons participer aux appels d'offre qui se présenteront et qui correspondront à leur spécialité et à leur matériel.



A L'OFFICE DEPARTEMENTAL DE SEINE-ET-OISE

Notre camarade Paul Godard, ex III-C, délégué de l'U. N. A. C. à l'Office départementale des Anciens Combattants de Seine-et-Oise, nous communique le compte rendu des travaux du Conseil départemental et nous signale notamment deux vœux émis au cours de la séance du Conseil d'Administration du 22 septembre dernier.

Le premier proteste contre le non remboursement aux Anciens Combattants et Prisonniers de guerre des frais médicaux. Ce vœu demande au gouvernement de donner des instructions précises au sujet de ces remboursements et de faire activer la liquidation des dossiers. Deux délégués ont été désignés pour se rendre au Ministère et y présenter cette motion.

Le deuxième vœu réclame que les frais de gestion des baraquements de sinistrés soient pris en charge par le Ministère de la Reconstruction et non plus par les Offices des Anciens Combattants, soulageant d'autant le budget de ces derniers.

Comment vérifier sa feuille d'impôts

LA SURTAXE PROGRESSIVE

Tarif de l'impôt

Chaque part est taxée de la manière suivante :

La fraction de part n'excédant pas 120.000 francs est exonérée.
La fraction comprise entre 120.000 et 200.000 est comptée 10%
La fraction comprise entre 200.000 et 300.000 est comptée 15%
La fraction comprise entre 300.000 et 500.000 est comptée 20%
La fraction comprise entre 500.000 et 800.000 est comptée 25%
La fraction comprise entre 800.000 et 1.200.000 est comptée 30%
La fraction comprise entre 1.200.000 et 2.000.000 est comptée 40%
La fraction comprise entre 2.000.000 et 3.000.000 est comptée 60%

Le taux des deux dernières tranches sont élevés à 55% et 70% pour les contribuables célibataires ou veufs sans enfant à charge.

Calcul de la surtaxe

L'impôt total dû par le contribuable est égal au produit de la taxe afférente à chaque part par le nombre de parts correspondant à sa situation et à ses charges.

Exemple : Un contribuable marié, père de deux enfants, déclare un revenu net de 390.000 francs. Quel sera le montant de l'impôt ?
Revenu taxable 390.000
Nombre de parts 3
Valeur de la part :
390.000 : 3 = 130.000
Calcul de l'impôt pour chaque part :
— de 0 à 120.000 0
— de 120.000 à 130.000 :
10% sur 10.000 1.000

Total 1.000

Surtaxe pour les 3 parts :
1.000 x 3 = 3.000 francs.

Réclamations

Au cas où vous constateriez une erreur ou si vous n'êtes pas d'accord sur un point, vous devez produire une réclamation dans les trois mois qui suivent le mois au cours duquel le rôle a été mis en recouvrement. Cette date est indiquée en tête de la feuille d'impôts.

La demande doit être adressée au Directeur des Contributions du lieu de l'établissement de l'imposition (l'adresse est au dos de l'avertissement).

Cette demande, sur papier libre, peut être rédigée, par exemple, de la façon suivante :

Monsieur le Directeur des Contributions Directes

J'ai l'honneur de vous présenter une demande de dégrèvement (total ou partiel), concernant mon imposition faisant l'objet de l'article du rôle mis en recouvrement le pour les raisons suivantes :

(Exposé des motifs)

En conséquence, j'estime que le montant de mon imposition doit être ramené à Fr.

Espérant que vous voudrez bien prendre ma demande en considération, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, etc., etc.

J. NEGRO.
Stalag XII B-F

PETITES ANNONCES

DEMANDES D'EMPLOI

Camarade, mutilé de la main droite, cherche emploi facile. S'adresser à Pierre Lasfargues, chez M. Perrault, à Villepot (Yonne).

Ancien du Stalag XII B/F, marié, recherche emploi de gardien de propriété, garde forestier, toutes régions. S'adresser au Bureau du Stalag.

Militaire de carrière, admis à faire valoir ses droits à la retraite, cherche emploi, région Ouest. S'adresser Stalag XII B/F.

Dessinateur études 1^{er} échelon mécanique générale ou outillage, cherche emploi. S'adresser : Gérard Hérisson, 5, rue Victor-Hugo, Houilles (Seine-et-Oise).

Camarade, tapissier de métier, cherche emploi, soit dans magasin de meubles comme vendeur et pour entretien matériel, etc., soit dans entreprise sérieuse pour fabrication concernant ledit métier. Plusieurs années de pratique, travail soigné (connaissant également la ganerie). S'adresser à Jean PrévotEAU, Stalag II A.

CHAUSSURES DIVERSES pour hommes, femmes et enfants (voir les listes précédemment publiées).
BOTTES SUR MESURE.
CHAUSSONS pour femmes et enfants.
BAS NYLON : Français 1^{er} choix : fr. 880.
Américain Cristal : fr. 940.
CHAUSSETTES pour hommes : fil et nylon : fr. 410.
Coton : prix divers, à partir de 120 francs.
LAINE (teintes assorties) : la pelote : fr. 65.
CAPES ET RAGLANS en venilla, pour femmes et enfants.

Camarade cherche gérance d'un café, Paris ou Banlieue Ouest. Ecrire à l'amicale du Stalag XVII A.

Camarade ayant permis conduire touriste cherche place chauffeur ou chauffeur-livreur dans maison sérieuse. S'adresser à l'U.N.A.C.

Camarade serait désireux de trouver un emploi réceptionnaire marchandise ou poste similaire dans coopérative, etc. Faire offre à l'U.N.A.C.

A vendre, entièrement neuf, Cinéma Lapière (genre Pathé-Baby), 9 mm. 5, avec deux films neufs : Prix : 5.000 fr. S'adresser Direction Générale U.N.A.C.

A LA VILLE DU PUY
36 RUE TRONCHET - PARIS
DENTELLES - LINGERIE
COLIFICHETS - LAYETTES

OFFRES D'EMPLOI

Importante maison vins et spiritueux demande représentants. Ecrire : A. et R. Barrière Frères, 43, Cours du Médoc, Bordeaux.

Camarade négociant, dirigeant importante maison d'alimentation en gros à Bordeaux, spécialisée pour l'approvisionnement de toutes collectivités, y compris l'Armée, Cantines, Coopératives, etc., recherche collaborateurs pour toutes régions France, désireux travailler avec commission intéressante. Serait également désireux entrer en relations avec camarades travaillant à l'exportation pour tous pays. S'adresser à J. F. Dussaut, 12, rue Teulère, Bordeaux.

DEMANDES D'APPARTEMENTS

On cherche appartement de 3 à 5 pièces, tout confort, même avec loyer élevé et reprise importante. Faire offre à la Direction Générale de l'U.N.A.C.

On cherche un appartement meublé comportant 2 ou 3 pièces, cuisine et cabinet de toilette. Faire offres à l'U.N.A.C.

LENTILLES (le kilo) : fr. 100.
POIS CASÉS (le kilo) : fr. 75.
CONFITURES tous fruits (la boîte de 5 kg.) : fr. 650.
BONBONS ASSORTIS.
CHOCOLAT en boîte.

Les commandes doivent être passées directement à la Direction Générale de l'U.N.A.C. en spécifiant exactement ce que vous désirez. Echantillons à votre disposition à l'U.N.A.C.

CE QUE L'U. N. A. C. PEUT VOUS FOURNIR

CANADIENNES fourrées mouton, pour hommes, en tissu : fr. 6.600.
En gabardine : fr. 10.900.
Pour femmes, en tissu : fr. 7.700.
En velours côtelé : fr. 9.900.
TOILE CIRÉE, très belle qualité, choix divers, le mètre : fr. 395 et fr. 505.
PARFUMERIE : tous articles y compris savonnets, dentifrices, eau de Cologne, brillantine, etc., avec 10 % de remise sur prix de détail.
DRAPS : en coton, jour échelle, 1 surjet, 1,92/2,93 : fr. 1.470.
En cretonne, jour échelle, 1 surjet, 2,20/2,93 : fr. 1.615.
En coton, jour échelle, sans surjet, 2,00/3,00 : fr. 1.760.
SERVIETTES TOILETTE, nid d'abeilles, éponge.
GANTS DE TOILETTE, nid d'abeilles, éponge.
RHUM vieux des Antilles, 48°, 1941 (80 cl.) : fr. 510.
HARICOTS : (le kilo) : fr. 130.

Pour les fêtes de fin d'année

Une importante maison de vins fins du Bordelais réserve aux adhérents des Amicales ses prix les plus intéressants, notamment pour ses caisses réclame :

12 bouteilles : 2.800 fr.
(4 Médoc, 3 Graves, 3 Sauternes, 2 vins mousseux)
25 bouteilles : 5.850 fr.
et ses caisses familiales :
25 bouteilles : 4.700 fr.
25 bouteilles : 7.500 fr.
(5 Graves, 5 Cérons, 5 Médoc, 5 Saint-Emilion, 1 Porto, 4 Champagne)
Ces prix s'entendent franco, gare destinataire.

Nous sommes à votre disposition pour faire étudier toutes autres compositions de caisses à votre choix.

Adressez sans retard vos commandes à la Direction générale de l'U. N. A. C. 68, Chaussée-d'Antin, Paris (9^e).

MAISONS RECOMMANDÉES

PLEZ (ancien de Gross-Born) signalé à camarades consommateurs ou revendeurs :

stock TUBES SOUDÉS ET SANS SOUDURES, ACIERS ÉTIRÉS. (Prix d'usine) ; tous autres produits métallurgiques (prix de gros).

Entrepreneurs 1

A vendre ou louer : 2 compresseurs ; 1 sonnette ; 1 monte-charges.

PLEZ et ROLAND, Thionville (Moselle)

Roger CLEUET, agent général des Ets Gilson : BRIQUES, PLAQUETTES, BRIQUETTES, EMAILLÉS, 9, rue de Clichy, Paris (9^e). Trinité 82-80.

Cabinet SAINT-MARTIN, 37, Chaussée-d'Antin, Paris (9^e), se charge de rechercher pour vous l'affaire que vous désirez : fonds de commerce, immeubles, appartements, pavillons, etc...

Pour votre bibliothèque

Pour vos cadeaux de fin d'année

Pour vos enfants

L'U. N. A. C. vous présente les meilleurs titres sélectionnés dans chaque genre : roman, aventure, policier, histoire, livres pour jeunes gens, filles et garçons, et, enfin, pour enfants.

Une remise de 20 % vous sera consentie (prix spéciaux pour commandes importantes) et, d'autre part, une prime surprise peut encore venir améliorer ces conditions.

AMICALES ET AMICALISTES

Demandez-nous nos listes complètes et consultez-nous dès maintenant pour vos arbres de Noël, ainsi que pour tout ce que vous pouvez désirer en éditions courantes ou de luxe.

En cas d'expédition, il y aura lieu de prévoir un supplément de 10% sur le montant net des commandes.

Adressez vos commandes ainsi que leur montant à la Direction générale de l'U. N. A. C. 68, Chaussée-d'Antin, Paris (9^e). C.C.P. Paris 4832-45.

NOUVEAUTÉ SENSATIONNELLE

"SIBIR"



Le seul réfrigérateur à la portée de tous

SILENCIEUX
ECONOMIQUE
INDEREGLABLE

consomme suivant la température de 30 à 70 watts

FABRIQUE DE GLACE : 8 cubes
CAPACITÉ : 35 litres — ENCOMBREMENT : 50x50x50
Brevet Suisse : Garantie 1 an
PRIX ACTUEL : 37.950 francs (départ usine)

SOCIÉTÉ ARTIFRIGO

(Stalag X B)

126, avenue Henri-Barbusse, Colombes (Seine)
Vous y trouverez également tout ce qui concerne le froid ménager et commercial

LES MEUBLES D'AUJOURD'HUI

A. KURTZ

EBÉNISTE-DÉCORATEUR
(Ancien P. G. du Stalag IV B)

16, Rue de Rivoli, PARIS (IV^e)
(Métro : Saint-Paul) Téléph. : ARCHIVES 00-28 Usine à Saint-Maurice
Remise spéciale aux camarades P. G.

L'UNION
NATIONALE
DES AMICALES
DE CAMPS

TOUJOURS LA CARTE DU COMBATTANT

L'UNION
NATIONALE
DES AMICALES
DE CAMPS

Ici-même — à maintes reprises et récemment encore sous la signature de notre président René Seydoux, — a été définie la position de l'Union nationale des Amicales de Camps à l'égard des divers textes destinés à fixer les modalités d'attribution de la carte du Combattant aux anciens prisonniers de guerre.

Considérant que, si de la discussion jaillit, parfois, la lumière, des polémiques il ne sort, en général, que des motifs de mécontentement, nous nous sommes toujours efforcés d'exposer objectivement les faits et nous nous sommes bien gardés de préjuger des événements ou des intentions des Pouvoirs Publics.

Ceci n'implique nullement, contrairement à certaines insinuations, que nous admettions, sans réserves, n'importe quelles dispositions prises en cette matière.

Mais nous estimons que ce ne sont pas toujours les protestations les plus tapageuses qui se font entendre le mieux et qu'au contraire les arguments gagnent en efficacité à être présentés sans violence de langage ou de plume.

« Si tu cries », dit l'adage, « c'est que tu as tort. »

Au surplus, avant de se laisser aller à la protestation véhém-

mente, du moins faudrait-il peser si elle est justifiée.

D'aucuns, parmi nos camarades, se sont indignés de ce que, disaient-ils, l'arrêté du 2 août 1949, modifiant celui du 29 janvier 1948, sacrifiait les déportés, les évadés et les captifs résis-

tants n'ayant pas appartenu aux unités classées comme combattantes et n'ayant pas participé à une action dans une zone combattante.

En ce qui concerne les déportés, on serait tout d'abord en droit d'objecter aux anciens P.

G. qu'ils interviennent sur un terrain nettement différent de celui qu'ils sont en droit de défendre. D'autre part, la modification de l'arrêté du 29 janvier 1948 ne vise que l'article 3 et laisse valable l'article 4 attribuant la carte du combattant

Une proposition de loi relative au droit à la carte du combattant des anciens prisonniers de guerre a été déposée sur le bureau de l'Assemblée nationale par MM. de Tinguy, Barrachin, Mazuez et plusieurs de leurs collègues, appartenant à différents partis politiques.

Dans l'exposé des motifs, les auteurs de la proposition écrivent notamment :

Les anciens prisonniers de guerre n'ont vu satisfaire que très imparfaitement leurs revendications matérielles, dont la légitimité n'a jamais été contestée par le Gouvernement, mais qui se heurtent seulement à des difficultés financières.

Un arrêt récent du Conseil d'Etat annulant, en ce qui les concerne, le décret du 29 janvier 1948 et l'arrêté du 4 mai 1948 pris en exécution de ce décret, vient maintenant, en retirant à un certain nombre d'entre eux la qualité de combattant, de porter atteinte à la principale de leurs revendications d'ordre moral.

Les conditions du combat au cours de la guerre 1914-1918 ont été très différentes des conditions du combat au cours de la guerre 1939-1945.

Non seulement le maintien des prisonniers de guerre dans les camps allemands pendant cinq ans était une affirmation éclatante du combat que la France n'a jamais abandonné, mais les prisonniers

Une nouvelle proposition de loi

ont su, en outre, faire véritablement de leur activité un nouveau combat. Sabotages, rébellions, actes de démoralisation de l'ennemi, ont été innombrables et n'allaient pas sans risques graves ; on évalue à 40.000 le nombre de prisonniers de guerre parcourant quotidiennement, en 1942, les routes d'Allemagne, tentant l'évasion vers une liberté que trop peu d'entre eux purent atteindre.

Il y a eu là, tout au long des années d'exil, une lutte persistante que l'ennemi a maintes fois reconnue et dénoncée dans sa presse, et qu'il a brutalement réprimée en envoyant bon nombre de nos prisonniers dans les camps de représailles et les compagnies disciplinaires et en recourant à des mesures collectives de contrainte et à des privations de toutes sortes.

Cette lutte a conduit à des périls plus graves encore, parfois le camp de concentration et le plus souvent la mort. Des 50.000 morts de la captivité, combien ont dû leur sort aux sévices et aux exécutions sommaires décidés par l'ennemi ? Et comment s'étonner que les appels du Comité français de libération nationale aient, en évoquant nos prisonniers en Allemagne, parlé de « Troisième front » ? Elle a été menée outre de nombreux actes individuels par l'action collective et concertée de la quasi-totalité des captifs.

Leur revendication est aussi fondée en droit. La Convention de Genève, en son article 5, dispose que la puissance détentrice ne pourra conserver en captivité que des combattants, et l'ennemi a, en général, tenu compte de cette clause.

Par ailleurs, une jurisprudence équitable et clairvoyante a attribué la carte du combattant aux prisonniers de guerre 1914-1918 y compris, ainsi que le précisait une récente décision de l'Office national, approuvée par le ministre, aux Prisonniers, sans distinction d'unités, des places encerclées au cours de l'avance ennemie. Cette jurisprudence a indiscutablement répondu par ses conclusions à l'esprit du législateur.

Nous vous proposons donc de sanctionner la reconnaissance de la Nation aux prisonniers de guerre par le vote de la proposition de loi suivante :

L'AMICALE NATIONALE
DES BATAILLONS
donnera
dans les salons de l'U. N. A. C.
68, Chaussée-d'Antin, Paris 9^e

SAMEDI
3 DÉCEMBRE,
une Fête comprenant :

à 20 h. 15 :
BANQUET
à 21 h. 30 :
THEATRE
comme au camp avec
"Nabuchodonosor"
pièce follement gaie

à 22 h. 45 :
BAL DE NUIT
Entrée libre

Tous les Amicalistes et sympathisants sont cordialement invités

Les frais de correspondance sont énormes. Quand vous nous écrivez, joignez un timbre pour la réponse. Merci.

PROPOSITION DE LOI Article Premier

La carte du combattant, créée par l'article 101 de la loi de finances du 19 décembre 1926, est attribuée :

- 1° Aux militaires prisonniers de guerre pendant au moins six mois, sous réserve qu'ils justifient, en cas de rapatriement avant 1945, des conditions de leur libération ou de leur rapatriement, par des motifs ne pouvant entacher l'honneur ;
- 2° Aux militaires prisonniers de guerre évadés ;
- 3° Aux militaires prisonniers de guerre libérés pour blessure ou maladie.

Art. 2
Pourront, en outre, être admis au bénéfice de la carte du combattant les anciens prisonniers de guerre ne remplissant pas les conditions prévues à l'article premier, moyennant examen de leur cas dans des conditions définies par décret.

Article 3
Seront exclus du bénéfice de la présente loi, les militaires prisonniers de guerre :

- 1° Qui auraient encouru une condamnation pour faits de collaboration avec l'ennemi ;
- 2° Qui auraient personnellement abandonné le combat à l'encontre des ordres hiérarchiques reçus ;
- 3° Qui, au cours de leur captivité ou après leur libération, auraient volontairement servi l'ennemi.

INFORMATIONS...

L'U. N. A. C. AU TOMBEAU DE L'INCONNU

Le samedi 29 octobre, l'U. N. A. C. et les Amicales nationales de Camps avaient, pour la troisième fois, l'honneur de raviver la Flamme du Souvenir sur le tombeau du Soldat Inconnu.

Julien Toucane, vice-président, accompagné des membres du Bureau-Directeur, conduisait le cortège des délégations représentant la plupart de nos Amicales, qui, précédé de la musique de l'Air, monta vers l'Arc de Triomphe.

Là, au milieu d'une assistance recueillie, entouré de ceux des divers Stalags, le drapeau de l'U. N. A. C. s'est incliné devant la dalle sacrée qui recouvre le corps du martyr anonyme incarnant tous ceux qui sont morts pour la patrie, aussi bien que dans les combats de 1914-1918, dans les batailles de

1939-1945 et dans les luttes obscures, sans gloire apparente, de la résistance ou de la captivité.

Et, tandis que résonnait la sonnerie « Aux Morts », nos pensées s'en allaient vers ceux qui ne sont pas revenus ou qui n'ont retrouvé leur foyer que pour y succomber, victimes des maux contractés derrière les barbelés.

LES TOURS DE DEPART EN INDOCHINE

De nombreux camarades appartenant à la gendarmerie nous signalent qu'il n'est tenu aucun compte dans l'établissement des tours de départ pour l'Indochine, du temps passé en captivité, lorsque celle-ci est antérieure à l'entrée dans cette armée.

Nous avons, de longue date, attiré l'attention des Pouvoirs Publics sur cette situation paradoxale.

Pour équilibrer votre budget

Le Service d'achats, dont nous avons parlé dans nos précédents numéros, a rencontré auprès de tous un succès mérité.

De nombreux camarades ont, en effet, écrit au Service d'achats ou s'y sont rendus pour obtenir des bons leur permettant de réaliser de substantielles remises sur tous leurs achats, notamment sur l'Ameublement, l'Habillement, les Appareils Ménagers, la Lingerie, etc., etc., en bref, tout ce qui peut intéresser un foyer familial.

Pour bénéficier de ces remises, il suffit de justifier de la qualité de membre de notre Amicale en présentant sa carte à jour des cotisations de l'année ou, si l'on traite par correspondance, d'en indiquer le numéro.

Sur simple demande et sans aucun engagement de leur part, nos camarades reçoivent immédiatement et gratuitement, tous bons d'achat leur permettant de bénéficier de remises de l'ordre de 10 à 25%, de prix de gros ou de fabrique, etc., suivant les articles.

Ces carnets de bons comportant la liste des principaux fournisseurs avec leur adresse, téléphone, métro le plus proche, jours et heures d'ouverture de leur Etablissement et montant des remises accordées, sont également tenus à la disposition de nos camarades.

Ces carnets sont très pratiques, car ils évitent, par la suite, soit un déplacement, soit un échange de correspondance.

dance, pour se faire délivrer lors de chaque achat le bon nécessaire.

Nos membres peuvent obtenir ce carnet de bons au Service d'achats, en joignant à leur demande une somme de 35 francs (prix du carnet et frais d'envoi).

Ajoutons qu'à l'occasion des saisons Automne-Hiver 1949-50, une intéressante circulaire illustrée vient d'être éditée, comportant 12 pages et présentant un grand nombre d'articles de premier choix, intéressant Monsieur, Madame, l'Enfant, la Cuisine et l'Intérieur, à des prix absolument imbattables.

Cette circulaire sera adressée par le Service d'achats à ceux de nos membres qui lui en feront la demande, accompagnée d'un timbre-poste de 5 fr.

Tous les articles figurant sur cette circulaire sont exposés au siège du Groupement Economique d'Achats, 12, rue de Paradis, Paris (10^e) (Métro : Gare de l'Est), où nos camarades de Paris, de Banlieue ou de passage dans la Capitale pourront les voir et se rendre compte de leur qualité et des prix vraiment intéressants auxquels ils sont offerts. L'exposition est ouverte tous les jours, de 10 à 19 heures, sans interruption (même le Samedi). Nos camarades y seront les très bienvenus.

Pour tout ce qui a trait au G. E. A. il convient de s'adresser directement à l'adresse précitée en indiquant toujours votre qualité de membre de notre Amicale.

Utiliser ce service d'achats est votre intérêt, car c'est réaliser de réelles et substantielles économies.

...ET RENSEIGNEMENTS

Notamment, le 9 septembre dernier, nous avions adressé au Ministère des A. C. et V. G. une lettre demandant l'adoption de mesures tendant à dispenser du départ en Indochine, les anciens prisonniers engagés dans la Gendarmerie nationale.

A cette lettre, le Ministère répond, en date du 13 octobre, dans les termes suivants :

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai recommandé particulièrement cette requête à M. le Secrétaire d'Etat aux Forces Armées (Guerre) et ne manquerai pas de vous aviser des dispositions que mon collègue de ce département ministériel aura cru devoir envisager à l'égard des militaires dans ce cas.

De notre côté, nous ne manquons pas d'insister auprès des services compétents pour que soit révisée cette anomalie.

POUR PRENDRE DATE

Dans le « P. G. » du 30 octobre, le secrétaire général de la F. N. C. P. G. a consacré deux colonnes au « compte rendu » d'un récent échange de vues, entre le Bureau-Directeur de notre Union et les Présidents des Amicales Nationales, sur l'opportunité d'une éventuelle adhésion à l'U. F. A. C.

Notre numéro de novembre étant déjà en voie de tirage, nous regrettons de devoir renvoyer à celui de décembre la publication de la mise au point que nécessitent les erreurs qui se sont glissées dans l'article de notre camarade.



Il devient un homme et, déjà, un rasoir lui est nécessaire.

Mais choisissez pour lui le rasoir moderne : le rasoir électrique Philipsave Philips.

Plus de coupures, d'éraflures ni d'irritation. Le Philipsave permet de se raser parfaitement, sans eau, sans savon ni blaireau, plusieurs fois par jour, n'importe où, en gardant col, cravate et veston.

Grâce au Philipsave, l'ancien supplice du rasoir est remplacé par un doux massage quotidien qui tonifie et raffermi les muscles et la peau du visage.

Sa construction robuste et précise assure des années d'usage. De plus, le Philipsave n'exige aucun entretien (affûtage et graissage automatiques)

Offrez lui son 1^{er} rasoir un

RASOIR ELECTRIQUE PHILISHAVE

Le rasoir de l'homme à la page
Toujours neuf, toujours prêt à l'usage

ELVINGER 1633

NAISSANCES

- Alain Baudru a la joie de nous faire part de la naissance de son petit frère, Dominique, le 3 août 1949.
- Maryvonne, René et Jean-François Heux ont la joie de nous faire part de la naissance de leur petit frère, Daniel, le 11 septembre 1949.
- M. et Mme Jean Pankowiak ont la joie de faire part à tous les amis du V B de la naissance de leur fille, Anne-Marie, le 28 septembre 1949, à Boulogne, 87 bis, avenue J.-B. Clément.
- Hum ! ce sera difficile d'en faire un boxeur ! Qu'en pensez-vous, ami Panko ?
- Pierre Lagvy a la joie de nous annoncer la naissance de son petit frère, Christian, le 11 octobre 1949.
- A tous nos petits V B, nous souhaitons longue et joyeuse vie, et nous adressons aux heureux parents, nos plus vives félicitations.

MARIAGE

- Nous sommes heureux d'annoncer que notre ami *Vie Fernand* a quitté le célibat. Notre doyen vient de prendre épouse. Cela s'est passé sans tambour ni trompette. Ce fut en somme un mariage clandestin.
- Tous nos vœux de bonheur aux jeunes époux et d'ores et déjà l'abbé Petit est retenu pour le premier baptême.

DECES

- Notre ami *Emile Gehin* nous fait part du décès de sa belle-mère, Mme Antoine Richard, survenu le 10 septembre 1949.
- Notre ami, *Raymond Rysto* nous fait part du décès de son père, survenu le 20 octobre.
- A nos amis et leurs familles, l'Amicale présente ses sincères condoléances.

AU COURRIER

- De bonnes nouvelles de notre ami *Jehan Quichard*, chirurgien-dentiste, à Lürzy-Lévy (Allier). Nous sommes heureux de le savoir en bonne santé, et nous lui adressons, ainsi qu'à sa petite famille, nos meilleurs vœux de réussite. Notre ex-Français à la barbe en détresse ne fait plus de théâtre, ni ne chante en quatuor. Dommage pour les clients ! Un bon souvenir de tous les amis et la Quiche est attendu au Bouthéon.
- Notre ami *Noël André*, de Chateaufort (Vosges), adresse à tous ses amis son cordial souvenir. Pour notre Bulletin, il envoie un

CARNET V B

récit très intéressant que nous nous ferons un plaisir de publier dans notre prochain numéro. Merci pour ses bons souhaits.

— Notre ami *Léon Pouraillet* adresse son amical souvenir aux camarades des Kdos d'Elringen et Tailfingen.

— Notre ami *Robert Salies* envoie son bon souvenir à tous les camarades.

— Notre ami *Armand Perry*, curé à Damas-aux-Bois (Vosges), adresse toutes ses bonnes amitiés à tous les anciens du V B.

— Un bonjour à tous les camarades du V B, de notre ami *André Briffoteaux*.

— Notre ami *Maurice Alberger* adresse son amical bonjour aux camarades du 29026 Wieland (Ulm).

— Notre ami *Waltzing*, un ancien de Ulm, voudrait lire dans le Bulletin des articles sur cette région. Qui va lui donner satisfaction ?

N. D. L. R. — Dans notre dernier numéro, notre camarade a pu lire un article sur la région de Ulm « Le K. G. 30.701 à ses anciens copains ». Et peut-être le K. G. 30.701 a-t-il d'autres bonnes histoires à écrire ?

— Notre ami le docteur *André Cesbron* envoie toutes ses amitiés à tous les copains. Nous citons un passage de sa lettre :

Je me propose d'aller avec le Papi à une réunion du V B, mais, à mon grand regret, c'est impossible. Quant à mon frère Joseph, il coule des jours heureux depuis son mariage et désormais, le signe du ratelier, (comme dirait Blin) est positif à perpétuité...

UNE BONNE SURPRISE POUR UN ANCIEN P. G... si vous l'abonnez à notre bulletin.

(Suite de la page 1)

Pas un geste, mais une voix calme s'élève :

« On préfère rester ici quinze ans que d'être vert. »

Le Nazi est rouge blanc, vert, et consterné. Soudain, il éclate et hurle seulement ces mots :

« Raous ! Barracke ! »

A ce moment, alors, je frémis, et pense que, malgré notre captivité, nous pouvons relever la tête et être encore fiers d'être Français. De tous, pas un n'a dit : « oui », pas un n'a accepté la louche combine... J'ai la certitude à ce moment que la France n'est pas irrémédiablement perdue, et... que les Chleuh n'ont pas encore gagné la guerre.

Le lendemain, nous repartions tous en Kommando ; et, à notre arrivée, le feldwebel de Sigmaringen, où j'« arbeits » sur l'aérodrome, n'en croyait pas ses yeux, car notre ordre de départ disait : pour être libérés.

Mais, à cette date, cessèrent, en France, les rumeurs, fondées ou non, de l'annexion au Grand Reich, des trois départements de Meuse, Meurthe-et-Moselle et Vosges. Simple coïncidence ? ou conclusion de l'habile coup de sonde de Villingen ? Je ne déduis rien, mais je laisse à la réflexion de chacun : et comme il n'y a jamais de fumée sans feu...

Ceci est dédié à ceux qui disent que les prisonniers étaient tous des collaborateurs, et qu'ils n'ont jamais fait de résistance...

Je ne m'étends pas plus, car, dès le début, les machines s'arrêtaient mys-

Le coup des Lorrains

térieusement sur les chantiers, les marteaux pneumatiques disparaissaient dans le béton du tunnel de Bérou, et les batteuses se trouvaient en panne plus que de raison.

Il me semble que ce coup des Lorrains fut un acte de résistance, et, comme souvent, passé inaperçu parce que non publié ; du reste, combien firent des actes de résistance, sans même s'en rendre compte eux-mêmes sur le moment.

Cette histoire pourra être contestée par d'autres prisonniers. Voici la raison : à l'arrivée au Stalag, des questionnaires furent remplis par les K. G. et portaient, en plus de l'état-civil, cette question : De quelle province êtes-vous ? Savoie ? Bretagne ? Basque ? Normandie ? Corse ? Flandre ? etc... En bon Vosgien, je marquai : Lorraine, puisque cette province comprend les Vosges. Et ceux qui ne marquèrent rien à cette question ne furent pas convoqués le 5 octobre 1940.

Bien sûr, je suis allé à Paris, le 3 septembre et c'était bien ; ce qui n'était pas bien, c'était les intentions du Ministre de l'Intérieur qui a dû avoir un renvoi de 1940, quand ceux de sa bande nous criaient par radio : « Tenez bon, nous sommes au dernier quart d'heure... Nous vaincrons parce que nous sommes les plus forts », etc... Je suis allé à Paris, pas pour moi, puisque

N. D. L. R. — Nous gardons pour l'ami André une histoire de barbu qui passera dans nos colonnes, et nous démontrerons, avec preuves à l'appui, que la voix du sang, c'est... du flan !

— Un de nos camarades recherche l'adresse de M. Asselin, boulanger à Paris.

— En dernière minute, nous apprenons que notre sympathique toubib, le docteur *Payrau*, vient d'être promu au grade de médecin-commandant. Toutes nos félicitations à notre excellent camarade.

— Notre ami *Jean Legran*, 54, rue Danton, à Levallois-Perret, rappelle à ses camarades qu'il est à leur disposition pour tous travaux de peinture (prix intéressants).

UNE BONNE SURPRISE POUR UN AMI... si vous lui offrez une insertion dans notre Bulletin.

je n'ai rien à réclamer, mais pour les copains qui ont fait cinq ans « im Deutschland ».

Je ne réclame pas de marks de camp, n'ayant fait que 18 mois de prison, je mangeais tout à fait ; je ne réclame pas de pécule, ayant touché, comme sous-officier, la solde mensuelle pendant trois mois, et encore il a fallu en reverser la moitié à mon retour. La Carte du Combattant ; hum ! j'étais dans un R. I. F. qui est devenu « de ligne » après, et si celui-là n'est pas reconnu combattant, alors, il n'y en aura pas : du reste son insigne est le chardon « qui s'y frotte, s'y pique », et ils s'y sont frottés et ils ont été piqués ; nous aussi, car au moins 600 copains y ont gagné la « Croix de Bois » entre la Nied et le canal de la Marne au Rhin.

Mais ce que je demande, c'est un monument : encore, dira-t-on ? Oui, mais qui ne coûtera pas cher et qu'à la rigueur on pourra payer sur le pécule des Gefangs, un monument à la gloire des malins qui se trouvaient à 80 à l'heure, quatre jours devant les Boches, en direction des Pyrénées ; ceux qui n'ont pas jeté leur fusil », ceux qui ne se sont pas rendus, et dont quelques-uns, quatre ans après, se sont soudain sentis des ardeurs patriotiques, quand la manne tombait des nuages. Oui, un monument simple et symbolique : une roue d'auto, surmontée de deux pattes de lapin, portant les seuls mots :

AUX HÉROS DE ZONE LIBRE
Bataille de Perpignan, juin 1940.
4996 V. B.

Les Kommandos de Schramberg

A ma dernière visite, au Bar du Bouthéon, j'ai eu le plaisir de prendre l'apéritif avec notre ami *Langevin*, Président de l'Amicale du Stalag V B.

Ce dernier m'a demandé un article pour le prochain numéro du « Captif ».

Mais que dire ? Me voilà bien embarrassé !

Après trois mois d'arrêt, comme chaque année, pour la période des vacances, notre première réunion a eu lieu le 2 octobre, mais peu de camarades.

Nous comptons sur tous pour nos prochaines rencontres de Novembre, Décembre et Janvier, car, cette année, il ne me sera pas possible d'envoyer des convocations individuelles (question financière).

Un amical bonjour du Canada, de Cognies ; de Saïgon, par Lucien Bosset, qui s'occupe du cinéma aux Armées ; de Tunis, Marzouk, une gentille lettre (du mois de juin) donne des nouvelles à notre ami *Seray*. Tes lettres sont comme les bonnes choses ! et nous comptons sur toi pour notre prochain banquet au mois d'Avril. Je me demande si je dois continuer mes petits reproches ? Mais pourquoi pas, puisqu'ils sont amicaux.

J'aimerais avoir une réponse de *Campot* à ma dernière lettre, de Bonnin. Allons, la Charente-Maritime, un peu de courage.

Que deviennent : *Zaïme*, *Chave-non*, *Gosse*, *Laurent Marcel* ? Et vous aussi, *l'abbé Mora*, vous avez droit aux reproches comme les copains. Poincelet le lâcheur et les Kommandos Moser, que deviennent-ils ?

— Notre ami *R. Charles* adresse son meilleur souvenir aux anciens de la cordonnerie et tailleurs, et en particulier à *Jean Debrois*, le sympathique petit chef.

— Notre ami *G. Fritsch*, 23, rue Tourtel, à Jarville, (Meurthe-et-Moselle), nous envoie son cordial souvenir.

— Notre ami *Marius Vincent* adresse, des Essarts, par Chalais (Charente), son bonjour à tous les camarades des Kdos de Fuldingen, Herberdingen.

— Nos amis, *Marko* et *Marki*, les clowns universellement connus, poursuivent leur Tour de France avec le grand cirque Bouglione.

— Notre ami *Saint-Marc*, l'homme-serpent du Stalag, veut abandonner la scène et cherche une place de directeur artistique. Nous connaissons le talent et le goût artistique de notre grand ami et nous sommes convaincus que l'établissement qui aura la chance de le posséder comme directeur artistique présentera des spectacles dignes du plus grand succès.

VISITES

— Nous avons eu la visite de *Chappon*, du Kommando de Schramberg, qui souhaite le bonjour à tous les anciens du Kommando, en particulier au prof' de bridge (*Germain*).

— Visite rapide de *l'abbé Petit*, de passage à Paris.

— Notre camarade *Maurice Pajot* est passé à l'Amicale.

— Notre camarade *Maurice Dumay* nous a rendu visite à l'Amicale, et adresse son amical bonjour à tous les amis.

— Le directeur des sports du Stalag, notre ami *Galmiche*, est venu assister à l'Assemblée Générale. Le départ du Bouthéon fut assez pénible. Grande fut la joie des Parisiens de revoir notre sympathique ami.

— Notre camarade *Koenig*, de la Post-Barack, quincailleur à Couthenay (Loiret), nous a rendu visite à l'Amicale et nous charge de transmettre son amical souvenir à tous les amis.

— Notre ami, *Jules Carlier*, ancien garde-mites de l'hôpital de Villingen, est venu nous rendre visite un jeudi d'août. Il a rencontré au siège l'autre garde-mites *Perron* et la boîte aux souvenirs fut longuement ouverte. Ils adressent au troisième garde-mites, *Galmiche*, isolé dans son Giromagny vosgien, leur bon souvenir et leur fraternelle amitié. L'entrevue s'est terminée au Bouthéon.

Raisons d'espérer

Ceci se passait par un hiver rigoureux, au Kommando d'aides-cultivateurs de Bosingen, près de Rottweil.

Il faut bien convenir qu'il y a de braves gens, même en Allemagne, et le curé et sa sœur, Mlle Marie Uhl, étaient de ceux-là.

A l'occasion de chaque fête religieuse, cette vieille demoiselle, qui avait vécu quelque peu en France, réussissait toujours à nous faire parvenir quelques gâteries. C'est ainsi qu'aux dernières Pâques, celles de 1945, peu de temps avant notre libération, nous avons eu chacun quelques gâteaux, des fruits et trois œufs de Pâques, un bleu, un blanc et un rouge.

Quelle délicatesse, n'est-ce pas ? Revenons à nos moutons.

Pendant cet hiver rigoureux, et Dieu sait s'il est rigoureux sur le plateau de la Forêt Noire, notre ami *Lemoine André*, de Laignes, (Côte-d'Or), avait commencé la construction d'une cathédrale avec le carton de nos colis, les vitraux étant faits avec les papiers colorés transparents qui enveloppaient les bonbons ou pains d'épice.

Chaque jour, en pelletant la neige sur les routes, en abattant les sapins ou en étalant le fumier, notre camarade pensait à la nouvelle pièce qu'il ajouterait le soir à son monument : le maître-autel, l'escalier menant à la chaire ou les contreforts de l'abside.

L'œuvre terminée était une merveille. Le drapeau français flottait fièrement sur l'une des tours. Mais cette cathédrale, quoique miniatu-

re, avait l'inconvénient d'occuper entièrement une des deux tables de notre petit local « l'Armenhaus ».

Nous décidâmes donc d'un commun accord de l'offrir au curé. Notre gardien entra dans la « combine », et il fut entendu qu'un soir où il ferait très noir, nous irions porter notre cadeau au presbytère, qui, heureusement, ne se trouvait pas au centre de l'agglomération.

Qui fut dit, fut fait.

Dans nos plus beaux atours, nous fîmes le plus aimablement reçus par le curé, qui, malheureusement, ne parlait pas le français, par sa sœur et l'instituteur catholique. Ces derniers, l'une au violon et l'autre, au piano, nous charmèrent de leur mieux.

Il nous fut servi du vin, des gâteaux et l'on nous demanda de chanter en chœur la « Marseillaise », la « Madelon » et d'autres chansons françaises de notre choix.

Il ne faut pas oublier que notre gardien nous accompagnait et que ceci se passait au moment où les armées germaniques tenaient d'Oslo à Tobrouck. Si des oreilles nazies avaient erré près des fenêtres, quelle pluie de « Strafen ».

Avant de nous quitter, Mlle Uhl remit encore à l'un de nous, qui avait l'intention de s'évader le lendemain, une carte et une lampe électrique (il fut malheureusement repris).

En citant ces faits que les treize camarades de Bosingen se rappelleront, je pense tout simplement, qu'il est peut-être permis d'avoir foi en l'avenir.

AS-TU PENSE à ceux qui souffrent ? à nos veuves, à nos orphelins, à nos malades...

Aide-les en adhérant à l'Amicale

MAISONS RECOMMANDÉES
Robert GRUNEWALD, Tailleur sur mesures et à façon, 4, rue Alexandre-Dumas, Paris (11^e).

FAURE, Fourreur, 14, rue de la Banque, Paris (2^e).

FABRIQUE DE MEUBLES
7 ter, avenue de Saint-Mandé
RYSTO Raymond
Ex N° 5305
Membre de l'Amicale N° 543
SALLES à MANGER
CHAMBRES
à COUCHER
STUDIOS
MEUBLES
DE BUREAUX
COMMERCIAUX
TOUT
CE QUI CONCERNE
L'AMEUBLEMENT
Prix spéciaux
aux Membres de l'Amicale
Pour tous renseignements,
n'hésitez pas
à téléphoner ou à écrire
Tél. DIDerot 45-07
Métro : NATION

IMPRIMERIE DE LA RENAISSANCE
76, rue René-Boullanger, Paris (10^e)
Le Gérant : PIFFAULT

POUR TOUT CE QUI CONCERNE LA FOURRURE
Achats — Réparations — Transformations
ANDRÉ MIRABEL
MAÎTRE-ARTISAN (ex-V C)
2 ter, Boulevard Saint-Martin, Paris (10^e)
Métro : République et Strasbourg-SL-Dents Tél. : BOT. 30-41
(Réduction à tous les membres des Amicales sur présentation de la carte)

A. et R. BARRIÈRE frères
VINS FINS ET SPIRITUEUX
41 à 45 bis, Cours du Médoc, Bordeaux
Prix spéciaux aux amicalistes de la part d'Armand Barrière
(Ancien de l'Oflog XVII A - Baraque 23)
Représentants demandés

Plein des Mers du Sud
c'est une nouvelle ENCRE
Waterman
CREATION Jif

